

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Parc photovoltaïque de Saint-Jouvent - A l'attention du Commissaire enquêteur

**De :** Regis DUPIC <dupicregis@gmail.com>

**Date :** 15/10/2023 10:50

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je souhaite par la présente attirer votre attention et porter à votre réflexion quelques points étranges de ce projet.

"La terre ne nous appartient pas, ce sont nos enfants qui nous la prêtent". Le législateur, chargé de garantir la sécurité et le bien-être collectif, a dû s'en inspirer en protégeant les terres agricoles et les espaces naturels de ce type de projet et lui réserver la réhabilitation de sites industriels.

Pour mémoire, notre ennemi : le CO<sub>2</sub>, responsable de la hausse des températures, est absorbé en moyenne à raison de 10 tonnes par an et par hectare cultivé (suivant le type de culture), ainsi que par les arbres. Le projet soumis à votre analyse porte sur 1,3 ha de carrière à réhabiliter et par optimisme ou opportunisme (Enros quand tu nous tiens !), l'intégration abusive d'une surface de 20,4 ha non industrialisé figurant dans le PLU en zone Ny. Ces terrains n'ont jamais été industrialisés, mais par contre toujours cultivés et probablement primés par la PAC, ce qui valide leur productivité et leur bienfait pour l'environnement. Aujourd'hui, l'erreur n'est plus permise, la planète brûle. L'enjeu important de produire de l'électricité bas carbone doit respecter à la lettre le bon sens du législateur et être exclusivement en réhabilitation de surfaces impropres aux cultures pour optimiser l'absorption du CO<sub>2</sub> par les cultures, malheureusement en constante baisse.

Le législateur a aussi, via les textes, pensé dans son action à la protection des riverains, qu'ils soient humains, animaux, insectes... à la biodiversité dans son ensemble. Ce projet situé en pleine nature ne correspond en rien à une réhabilitation de quelque chose à optimiser, mais plutôt à la dégradation et destruction d'un espace naturel absorbant de CO<sub>2</sub>.

Imaginez-vous demain que votre habitat personnel et celui de vos proches soit dégradé et perde sa qualité qui vous assure bien-être et sécurité et voire, vous mette même en danger. Les animaux, insectes .... ne sont pas si différents de nous, mais eux ne peuvent pas vous le dire.

J'espère que votre mission de commissaire enquêteur permettra de garantir la protection de cet espace porteur d'avenir et destructeur de CO<sub>2</sub> et pourra réorienter le projet vers les surfaces de l'ex COGEMA oh combien adaptées à ce type de production.

Comptant sur votre sens de l'analyse et votre pragmatisme pour conserver son sens sociétal et humain au mot "valeur" et non le laisser dériver dans sa connotation pécuniaire, ce qui à la vue du montage du porteur de projet, y laisse fortement penser.

En vous remerciant de votre attention et bienveillance.

Bien respectueusement.

Nb : "La folie, c'est de faire la même chose encore et encore en espérant obtenir un résultat

différent" - Albert Einstein

Régis DUPIC  
16 Chemin des Meynieux  
87510 Saint-Jouvent